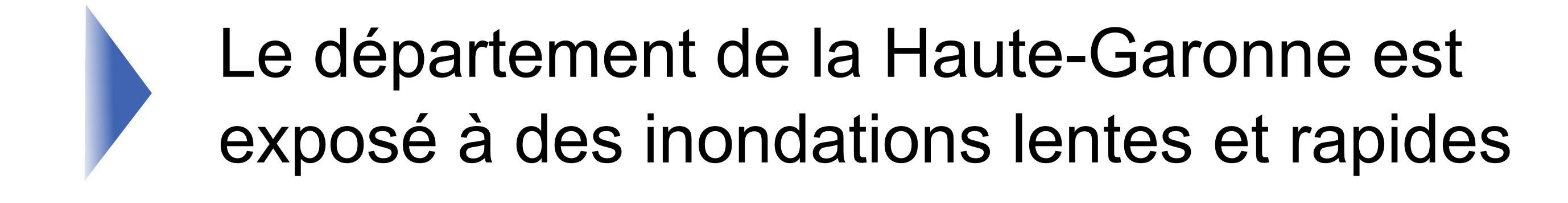
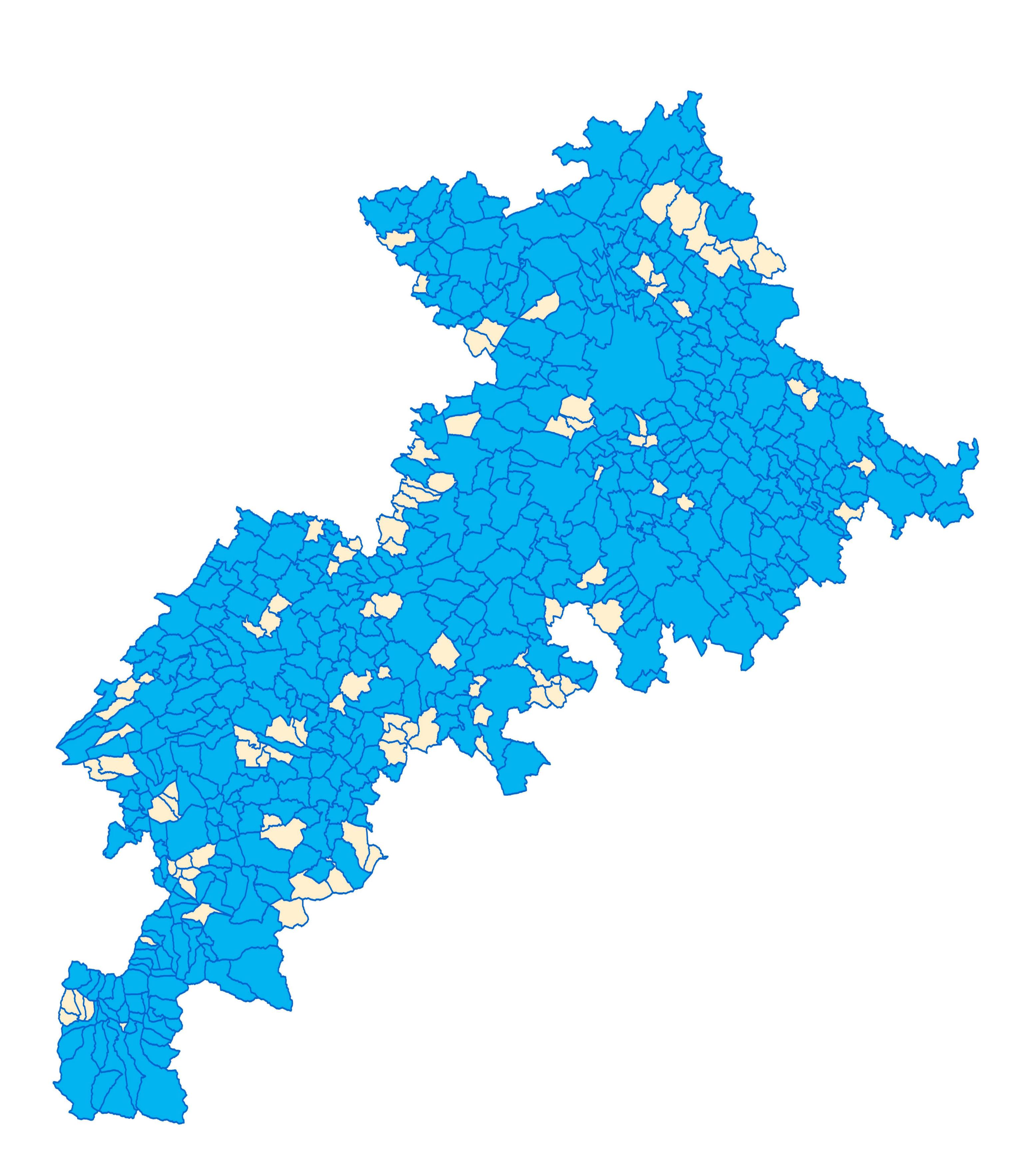
Quel est le risque en Haute-Garonne ?





486 communes sur 587 en Haute-Garonne concernées par le risque inondation



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

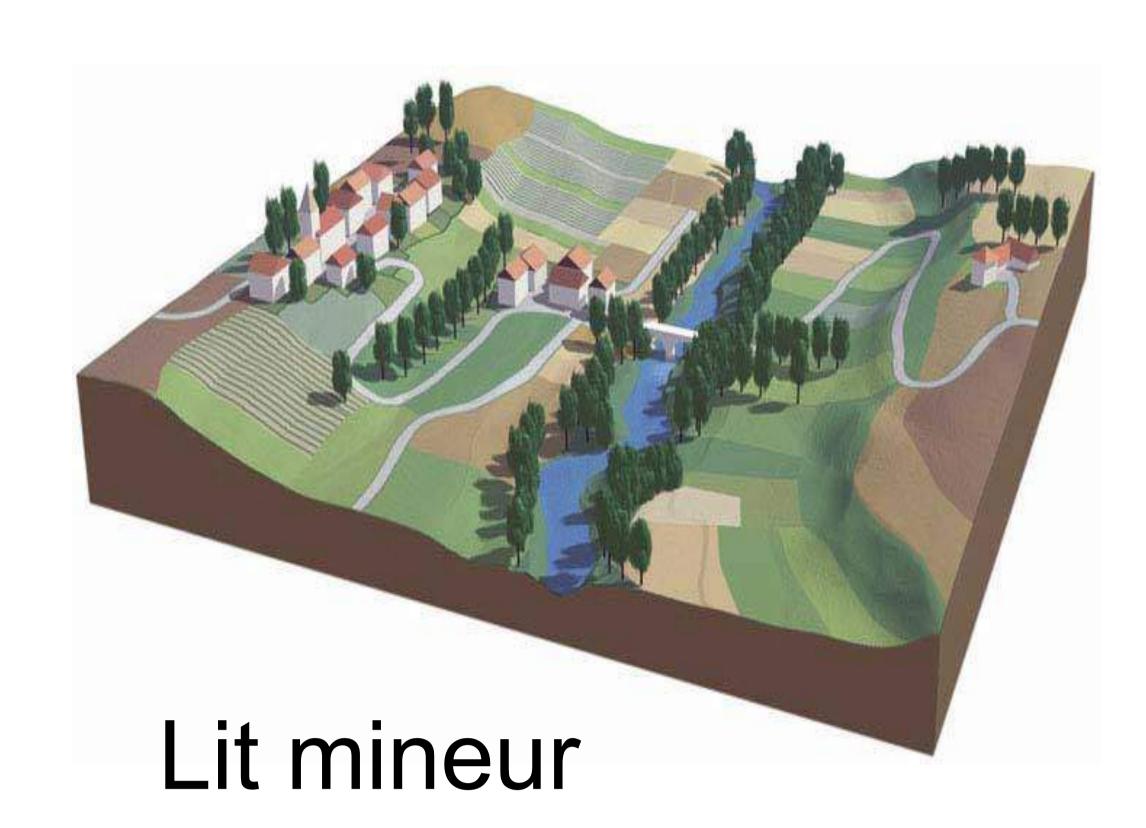
En savoir plus : http://www.haute-garonne.gouv.fr/risquesmajeurs

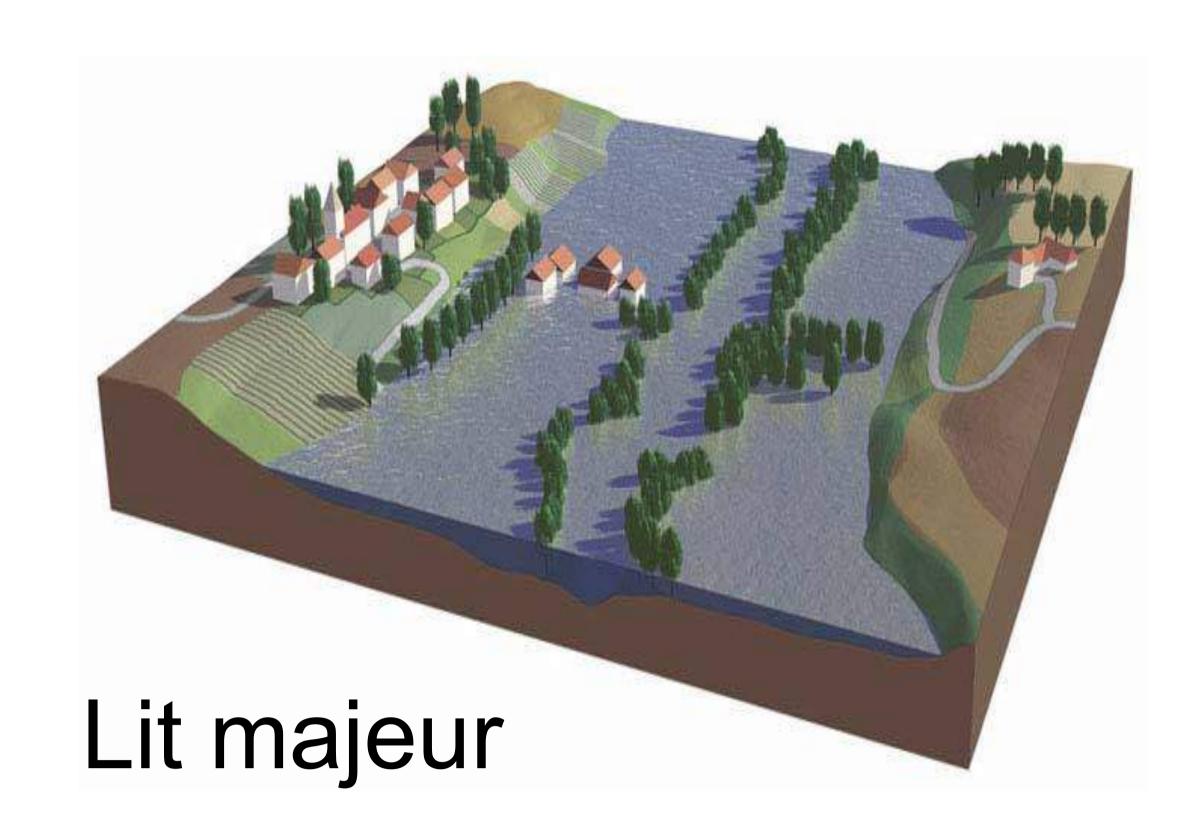
Qu'est-ce qu'une inondation?



L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.

La **crue** correspond à une augmentation temporaire du volume d'eau (le débit) qui s'écoule dans le lit d'un cours d'eau.





Les différents types de crues

- Les crues lentes : inondation de plaine, remontée de la nappe phréatique ou stagnation des eaux pluviales
- Les crues rapides : crue torrentielle, ruissellement urbain, rupture d'ouvrage hydraulique

Quelques notions sur les crues

- Un cumul de précipitations de 20 mm correspond à 20 litres d'eau au m³
- Une crue dite **centennale** a, chaque année, une probabilité de 1/100 de se produire
- La mémoire des événements passés : les repères de crues indiquent le niveau atteint par une crue et, le plus souvent, les plus hautes eaux connues





Liste et carte collaborative des repères de crues : https://www.reperesdecrues.developpement-durable.gouv.fr



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

En savoir plus : http://www.haute-garonne.gouv.fr/risquesmajeurs

Mesures de prévention et de protection

- Aménager les cours d'eau et les bassins versants (curage, couverture végétale, entretien des berges, ...)
- Maîtriser l'aménagement et l'urbanisation dans les zones vulnérables par l'élaboration des plans de prévention du risque inondation (PPRI)
- Elaborer des plans de secours : plans départementaux d'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) et plans communaux de sauvegarde (PCS)
- Surveiller la montée des eaux et les prévisions météorologiques : Service de prévision des crues (SPC), Météo France, systèmes d'alerte locaux





https://www.vigicrues.gouv.fr/ et http://vigilance.meteofrance.com/

- Consulter le risque existant : le dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) de la Haute-Garonne réalisé par le préfet et le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) réalisé par le maire
- S'informer sur les comportements à adopter en regardant les tutoriels vidéos "tutorisques": www.gouvernement.fr/risques/ tutos-risques





• Se préparer en famille en complétant son plan familial de mise en sûreté (PFMS) et en préparant son kit d'urgence (radio à piles, lampe de poche, nourriture non périssable et eau potable, médicaments, lunettes de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premier secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux, ...)
Voir : http://www.haute-garonne.gouv.fr/alerte

Que faire AVANT?

- Mettre hors d'eau les meubles, les appareils éléctroménagers, les produits dangereux ou polluants, les papiers personnels, ...
- Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz
- Aménager les entrées possibles d'eau (portes, soupiraux) avec des batardeaux, planches, ciment, ...
- Amarrer les cuves
- Prévoir le stationnement de son véhicule hors de la zone inondable



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

En savoir plus:

http://www.haute-garonne.gouv.fr/alerte

Que faire PENDANT et APRES ?





JE M'INFORME

et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels



JE NE PRENDS PAS MA VOITURE ET JE REPORTE MES DÉPLACEMENTS



JE ME SOUCIE DES PERSONNES PROCHES,

de mes voisins et des personnes vulnérables



JE M'ÉLOIGNE DES COURS D'EAU

et je ne stationne pas sur les berges ou sur les ponts



JE NE SORS PAS

Je m'abrite dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre



JE NE DESCENDS PAS DANS LES SOUS-SOLS ET JE ME RÉFUGIE EN HAUTEUR, EN ÉTAGE



JE NE M'ENGAGE NI EN VOITURE NI À PIED

Pont submersible, gué, passage souterrain... Moins de 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture



JE NE VAIS PAS CHERCHER MES ENFANTS À L'ÉCOLE,

ils sont en sécurité

Et aussi:

- Prévoir les moyens d'évacuation
- Couper l'électricité et le gaz
- Ne pas s'engager sur une route inondée (en voiture ou à pied)



APRES

- Aérer et désinfecter les pièces
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant que sur une installation sèche
- Vérifier que l'eau du robinet est potable (mairie)



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

En savoir plus:

http://www.haute-garonne.gouv.fr/alerte